

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260327_01
Référence Nomenclature n°5.1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY**

Direction en charge : Pôle Ressources et Appuis Fonctionnels
Service en charge : Assemblée – Secrétariat Général – Bureau du
Courrier - Archives

Objet : ELECTION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-4 et suivants,

Considérant que le Président de la séance, doyen de l'assemblée, a donné lecture des articles L2122-4, L2122-5 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Considérant que chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son enveloppe contenant son bulletin de vote écrit.

Considérant que le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
- à déduire les bulletins blancs ou nuls : 8
- reste pour le nombre des suffrages exprimés : 24
- majorité absolue : 13

A obtenu : M. Marc PETIT : 24 voix

Considérant que Monsieur Marc PETIT, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire et est immédiatement installé.

Le Conseil Municipal, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise 24 suffrages exprimés pour M. Marc PETIT,

- **PROCLAME** Monsieur Marc PETIT, Maire de la commune de FIRMINY et le déclare installé dans ses fonctions,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 27 Mars 2026

Le Secrétaire de Séance,


Dylan GUILLOU

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 31.03.2026

Le Maire,


Marc PETIT



DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU VENDREDI 27 MARS 2026

N°DCM_20260327_01 – ELECTION DU MAIRE

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 27 Mars à 18 heures 30, se sont réunis Salle du Conseil Municipal en Mairie de Firminy, sur convocation qui leur a été adressée par M. Julien LUYA, Maire sortant, conformément aux articles L2121-7 ; L2121-10 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur CHARTRON Jean-Paul, Doyen des membres du Conseil Municipal qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés :

PRESENTS : M. et MMES PETIT Marc, TAING Claire, MALLEY Eric, AULAGNIER-JASSERAND Isabelle, IBARS Robert, GOURGAUD Jocelyne, MENDES José, BERGER Evelyne, FAYOLLE Hugo, PEYCELON Valérie, VIAL Mickaël, VICENTE Sabrina, FERRIER Damien, RIOCREUX Sandrine, CHARTRON Jean-Paul, LIOGIER Aline, EL KHATABI Hassan, REYMOND Magali, PONCET Elizabeth, GUILLOT Dylan, SEIVE Violaine, MONISTROL Sébastien, CURIOT Marie-Amélie, LUYA Julien, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, ROBERT Loïc, DREVET Leslie, TRIOLLIER Aloïs, MOUNIER Béatrice, PUTOT Anne-Sophie, PICHON Julien.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : M. DANCERT Bertrand à M. CHARTRON Jean-Paul.

EXCUSES N'AYANT PAS DONNE POUVOIR : M. GIUNTA Jean-Dominique.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GUILLOT Dylan

Monsieur CHARTRON Jean-Paul, doyen des membres du Conseil Municipal, a ensuite procédé à l'élection du Maire.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAIDI Saïd, Directeur Général des Services
Mmes MACÉ et DOS SANTOS, Service Assemblée